

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

COMITE SYNDICAL

11 MARS 2022

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE



Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du dernier compte-rendu
Décisions du Président

Administration générale

Approbation du compte de gestion 2021
Approbation du compte administratif 2021
Affectation des résultats
Vote du Budget Primitif 2022
Participation 2022 des Communautés de communes
Participation 2022 à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne

Adhésion au service de médecine préventive-CDG

Débat en matière de protection sociale complémentaire

Tourisme

Avancement du projet à Collonges-la-Rouge
Financement: emprunt ligne de trésorerie

Développement territorial

Plan de financement PAH 2022
Etude cyclable en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Questions diverses



Désignation du secrétaire de séance

Demande de modification de l'ordre du jour : ajout d'un nouveau sujet à l'ordre du jour concernant les ressources humaines

Le Président demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter le point suivant:

- *Recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient*

RESULTAT DU VOTE:

Approbation du dernier compte-rendu du 13 décembre 2021 à La Chapelle Saint Géraud

RESULTAT DU VOTE:



Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
1- 2022	Contrat d'assurance statutaire	Prestataire: CNP Conventionnement avec le CDG 19 Agents CNRACL: 6.20 % Agents IRCANTEC: 1.65% Durée: 1 an
2-2022	Contrat d'assurance auto	Prestataire: GROUPAMA 480.01 € TTC Durée: 1 an
3-2022	Contrat d'assurance missions collaborateurs et administrateurs	Prestataire: GROUPAMA 411.88 € TTC Durée: 1 an

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
4-2022	Soutien à l'approvisionnement local et biologique de la restauration collective- expérimentation : marché, sélections pour l'appel à manifestation d'intérêt et du prestataire du marché	Prestataires: Chambre d'agriculture de la Corrèze, le CPIE de la Corrèze et l'IREPS Nouvelle-Aquitaine Montant: 12 348 € TTC Communes retenues accompagnement individuel: Albussac, Monceaux-sur-Dordogne et Sérilhac et l'EHPAD de St Privat Communes retenues pour l'accompagnement collectif :Le Pescher, Saint-Martin la Méanne Saint-Privat.

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
5- 2022	Maintenance logiciel comptabilité, finances, gestion des agents/ paye.	Prestataire: Berger Levrault Montant : 873.24€ TTC Durée: 3 ans
6-2022	Maintenance photocopieur	Prestataire AEL Une copie noire 0.0094 € TTC Une copie couleur 0.094 € TTC Durée : 1 an
7-2022	Communication GPECT Job dating	Prestataires Relief Communication – Paul LESTRADE -46 rue Louis Mis 19100 BRIVE pour un montant de 225 € TTC COM ET DESING 26 avenue Thiers BP 90032 19318 BRIVE CEDEX pour un montant de 216.94 € TTC

Compte de gestion

Il est proposé au Comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Compte de gestion

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RESULTAT DU VOTE:



Compte administratif 2021

Présentation du document joint.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président quitte la séance.

Il est proposé au Comité syndical :

D'ADOPTER le Compte Administratif 2021 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :



		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	882 792.25 €	-21 263.26 €
	Section d'investissement	98 242.81 €	111 022.46 €	12 779.65 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)		213 022.49 €	213 022.49 €
	Report en section d'investissement (001)		173 389.14 €	173 389.14 €
	TOTAL (réalisations + reports)	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €	377 928.02 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RAR			0.00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	1 095 814.74 €	
	Section d'investissement	98 242.81 €	284 411.60 €	
	TOTAL CUMULE	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €	
	Résultat définitif- reports 2021		Section de fonctionnement	191 759.23 €
			Section d'investissement	186 168.79 €

Compte administratif 2021

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2021 du budget considéré, lequel peut se résumer précédemment
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

RESULTAT DU VOTE:

Affectation de résultats

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
-
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
-
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
- Document joint
- **RESULTAT DU VOTE:**



Budget 2022

Il est proposé au Comité syndical:

- **D'ADOPTER le budget primitif 2022 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 084 378.24 €	1 084 378.24 €	877 624.43 €	877 624.43 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

RESULTAT DU VOTE:



Participations 2022 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2022, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à 410 872.50 € et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : 197 537.52 €
- Communauté de communes Midi Corrézien : 213 334. 98 €

Il est proposé au Comité syndical :

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,

DE DECIDER d'inscrire les recettes au budget 2022.

RESULTAT DU VOTE:



Détails des participations

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.



Détails des participations

	Populatio n INSEE	Participation s / Population	Potentiel Fiscal	Participation s / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participatio n AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13333	25 959 €	9708609	21 665 €	165 711.00 €	47 623.98 €
						213 334.98 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11706	22 791 €	12137319	27 085 €	147 661.50 €	49 876.02 €
						197 537.52 €
VDC	25039	48 750 €	21845928	48 750 €	313 372.50 €	97 500.00 €
						410 872.50 €

Participation 2022 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 approuvant la convention financière de l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme fera l'objet d'une décision du comité syndical et arrêté sur la base de 8,85 € /habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2022, la participation 2022 à l'Office de tourisme est la suivante :

29 845 habitants x 8.85 € = 264 128.25 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

RESULTAT DU VOTE:



Recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Monsieur le Président propose au Comité syndical de :

Conformément au tableau des effectifs, le recrutement sur un emploi permanent d'un attaché territorial à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois d'attaché territorial pour exercer les missions suivantes :

Administration générale: gestion financière, juridique et des ressources humaines

Développement territorial : élaboration et suivi des contractualisations, coordination et mise en œuvre des démarches de développement local

Tourisme : suivi des projets en lien avec la compétence et l'office de tourisme





Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des spécificités des missions en faveur du développement territorial s'appuyant sur la méthodologie de projet, de la technicité financière attendue en faveur des opérations touristiques importantes dans les années futures et du co-financement limité dans le temps cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une **durée de 36 mois maximum** et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 précitée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier être titulaire d'un **BAC+3 minimum dans le domaine du développement territorial, de l'aménagement du territoire ou de l'administration publique.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la **grille indiciaire des attachés territoriaux.**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

RESULTAT DU VOTE:



Médecine préventive: CDG/ AIST

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'ADHÉRER** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- **D'APPROUVER** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- **D'INSCRIRE** chaque année au budget les crédits correspondants

RESULTAT DU VOTE:



Débat en matière de protection sociale complémentaire

Information en conseil, point sans délibération.



Avancement : Bureau de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge et financement

- Consultation des entreprises lancée le 22/2/2022
- Retour des offres: 16 mars 2022 à 12h
- DCE sur www.achatpublic.com
- Analyse des offres par l'Agence Clary et présentation au Bureau
- **Comité syndical d'attribution vers le 20 avril.**

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2022

Mois de préparation mai 2022

Durée des travaux: 14 mois

DELIBERATIONS EN AVRIL

Financement emprunt : Bureau d'information touristique
Vallée de la Dordogne – et ligne de trésorerie
Décision ajournée

Poursuite de l'étude de candidature « Pays d'Art et d'Histoire » : action et plan de financement 2022



Arrivée le 21/03/2022 de Roxane CARRAT en stage pour 6 mois, master « Métiers du Patrimoine » à Arles

Missions: diagnostic patrimoine immatériel et mise en place de l'expérimentation « classe patrimoineS Vallée de la Dordogne Corrézienne »

Synthèse du RDV avec le Délégué académique

Actualisation du plan de financement : nouvelle délibération





Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes HT		
Indemnités de stage- 6 mois	3 900 €	FEADER - LEADER	6 320 €	80 %
Acquisition informatique et paramétrage au serveur et à la messagerie	500 €	Autofinancement PETR	1580 €	20 %
Frais de mission : déplacements, visites sur site	2 500 €			
Communication	1 000 €			
Total	7 900 €	Total	7900 €	

Poursuite de l'étude de candidature « Pays d'Art et d'Histoire » : action et plan de financement 2022

Il est proposé au Comité syndical de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire ce projet.

Projet cyclable en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Différents projets existent sur le territoire, différentes attentes.

Projet vélo route/ voies vertes porté par Xaintrie Val'Dordogne

Réflexion sur les migrations pendulaires pour relier Beaulieu-sur-Dordogne/Biars

Des attentes touristiques, un schéma régional

=> *Une étude en cours chez nos voisins.*



Actualités

GPECT

- Arrivée de Margaux BAILLET au 04/04/2022 – stage de 6 mois ***“Comment proposer des solutions d’hébergement adaptées aux saisonniers, alternants et stagiaires ?”***
- Enquête en cours pour la mise en place d’un bulletin emploi par l’intermédiaire des communes : Formulaire à remplir en ligne par les mairies dès que possible
- Deux sessions de *Job Dating* pour les recrutements d’été des entreprises :
 - **Lundi 25 avril 15h-17h à Meyssac - Salle Versailles**
 - **Jeudi 28 avril 15h-17h à Argentat - Salles des Confluences**

Actualités

Fonds européens



2014-2022 :

- Abondement d'enveloppe en attente de validation par la Région
- Toutes les demandes d'aides à déposer avant la fin de l'année

2023-2027 :

- Approche multifonds : FEADER-LEADER + FEDER-OS5
- Définition d'une nouvelle stratégie de territoire et d'un nouveau règlement d'intervention avec une **concertation large, notamment sollicitation des élus du comité syndical**
- Dossier de candidature à remettre **au plus tard le 17 juin 2022**
- Délibération comité syndical pour le 17 juin 2022 : PETR = structure porteuse
- Délibérations des conseils communautaires **au plus tard le 30 septembre 2022** : validation structure porteuse et nouvelle stratégie
- Si territoire retenu : début de la programmation en janvier 2023



Actualités

Projet Alimentaire Territorial

- 02/03 : Lancement de l'expérimentation sur l'approvisionnement local et bio de 7 restaurants collectifs du territoire (Ehpad de Saint-Privat et six cantines communales)
- Distribution de l'annuaire des producteurs locaux et des associations de paniers du territoire au prochain comité syndical (version papier et communication d'un QR code et d'un lien de visualisation en ligne)
- A partir du mois de mars : organisation des différents groupes projet (groupe « Événementiel » en priorité, puis groupe « logistique »)



Questions diverses

